

Département de Seine-et-Marne
Commune d'Othis

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Arrêté de fermeture au public du terrain de football du parc des sports à Beaumarchais.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212.2,

Considérant qu'il est nécessaire de fermer le terrain de football du parc des sports à Beaumarchais, pour cause de terrain endommagé par les sangliers sur un quart du terrain, du jeudi 08 février 2024 au dimanche 14 avril 2024 inclus.

ARRETE

Article 1 : Le terrain de football au parc des sports à Beaumarchais sera fermé du jeudi 08 février 2024 au dimanche 14 avril 2024 inclus.

Article 2 : le Directeur des Services Techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Le Directeur des Services Techniques
- Le Président du CO - Monsieur BUSSETTI Francis _ co.othis.presidence@gmail.com
- Le Président du CO Football - Monsieur TAHRI Yassim _ othis.football@gmail.com
- Madame BRULÉ Stéphanie _ 3sb3@free.fr

Fait à Othis, le 08 février 2024

Christian DOMENC
Maire Adjoint délégué à la Vie Associative
et au Sport

